

SuisseEnergie

Newsletter N° 55



Qui bénéficie de la rétribution à prix coûtant du courant injecté? Swissgrid envoie ces jours les premières décisions aux producteurs qui se sont annoncés.

■ R P C

Rétribution de l'injection: premier bilan

Le nombre très élevé de demandes pour la rétribution à prix coûtant du courant injecté témoigne de l'intérêt que suscite ce nouvel outil de promotion. Le plafond pour le photovoltaïque est déjà atteint.

Depuis le 1^{er} mai, date à partir de laquelle les producteurs de courant pouvaient s'annoncer pour la rétribution à prix coûtant (RPC) du courant injecté, la société nationale du réseau de transport swissgrid a reçu quelque 5000 annonces. De nombreuses installations ont toutefois été déclarées plusieurs fois et certaines ne présentent aucune base de planification ou sont prévues dans des zones de protection de la nature.

Premier plafond des coûts déjà atteint

La loi sur l'énergie (LEne, article 7a, alinéa 4) prescrit un plafond des coûts pour chaque technologie susceptible de bénéficier de la RPC. Le législateur voulait ainsi éviter

(suite à la page 2)

Rénover et diminuer de moitié la consommation d'énergie

Depuis dix ans, MINERGIE démontre avec bonheur que par rapport aux modes de construction traditionnels, il est possible de diminuer de moitié la consommation d'énergie des bâtiments neufs. Or il s'agit désormais de faire de même pour les bâtiments existants. Le certificat énergétique (lire la Newsletter 53) nous montre la voie. Celle-ci permet de dresser un bilan immédiat de l'efficacité énergétique d'une construction et de dégager les mesures d'optimisation potentielles.

Le certificat énergétique pour les bâtiments est la première étape. Les économies d'énergie ne seront possibles que si les moyens proposés sont réalisés. On note d'ores et déjà certaines incitations: programmes d'encouragement dans les cantons et les communes, mesures en corrélation avec le centime climatique, déductions fiscales. A quoi s'ajoute, bien sûr, la hausse des prix de l'énergie.

Dans son plan d'actions «efficacité énergétique», le Conseil fédéral demande un programme d'incitation à la rénovation des bâtiments, pour un montant de quelque 200 millions de francs par année. Il appartient maintenant au Parlement d'en définir le financement. Une déferlante de rénovations nous attend!



Stefan Wiederkehr, responsable du domaine Bâtiments, OFEN



que des technologies réalisables rapidement mais coûteuses profitent de manière excessive des fonds disponibles, mettant ainsi en péril l'objectif de 5400 gigawattheures provenant des énergies renouvelables jusqu'en 2030.

L'Office fédéral de l'énergie (OFEN) suit de près l'évolution des annonces pour la rétribution du courant injecté. S'il prévoit que le budget alloué à une technologie sera épuisé, l'OFEN doit indiquer à swissgrid à partir de quand elle ne doit plus donner de réponses positives. Un tel gel des décisions positives a déjà été nécessaire: le plafond des coûts pour le photovoltaïque (5% maximum, environ 17 millions de francs) est atteint.

Toutes les installations annoncées ne rentrant plus dans ce plafond seront mises automatiquement sur une liste d'attente. Les producteurs de telles installations peuvent continuer de vendre leur électricité sur le marché libre du courant vert (LEne, article 7b).

Encore près de 30 annonces par semaine

Depuis le 1^{er} mai 2008, les producteurs d'électricité renouvelable obtenue à partir de la force hydraulique (jusqu'à 10 mégawatts), du photovoltaïque, de l'énergie éolienne, de la géothermie, de la biomasse et des déchets de la biomasse pouvaient annoncer leurs installations pour la rétribution à prix coûtant du courant injecté. Début août, swissgrid, qui gère la procédure d'annonce et de décision sur mandat de l'OFEN, avait déjà reçu quelque 5000 annonces, dont 3500 les deux premiers jours. Elle en reçoit actuellement encore près de 30 par semaine.

[Communiqué de presse](#)

Technologie	Nombre d'annonces jusqu'au 31.7.2008		Annonces ayant reçu une décision positive (en % des installations annoncées / production annoncée des installations avec décision positive)			Production annoncée de toutes les installations annoncées en kilowatt (kW)	
Photovoltaïque	4036	82 %	1177	29 %	21 420 kW	89 042 kW	8 %
Energie éolienne	343	7 %	343	100 %	656 299 kW	656 299 kW	56 %
Energie hydraulique (jusqu'à 10 MW)	347	7 %	347	100 %	238 264 kW	238 264 kW	20 %
Biomasse	187	4 %	182	97 %	141 821 kW	192 821 kW	16 %
Géothermie	0	0	0	0	0	0	0
Total	4913	100	2049	42 %	1 057 804 kW	1 176 426 kW	100 %

PLANS D'ACTION

Les plans d'action à l'épreuve de la réalité

« Dans quelques semaines sera lancée la procédure de consultation sur la mise en œuvre du plan d'action sur l'efficacité énergétique: les nouvelles dispositions de l'ordonnance sur l'énergie concernant les appareils électroniques, les lampes et les moteurs électriques seront ainsi soumises au débat. Elles porteront notamment sur la consommation en mode veille de divers appareils (qui jusqu'à présent n'était pas systématiquement indiquée) en tenant compte des derniers développements survenus au niveau européen.

L'ensemble donne un signal clair: à l'avenir, seuls les appareils les plus performants pourront être commercialisés en

Suisse, les autres devant être retirés du marché dans le cadre de dispositions transitoires. Cette approche a été largement acceptée par les branches concernées puisqu'elle est en fin de compte dans leur intérêt: elle favorise les technologies les plus efficaces et, par là, les produits de qualité.

La consultation doit être menée à bien cette année encore. C'est sur cette base que le Conseil fédéral adoptera les nouvelles dispositions dans le courant du premier semestre 2009 afin de les mettre en vigueur au plus tard le 1^{er} janvier 2010.

Autre pilier de la nouvelle politique d'efficacité, les nouvelles mesures prévues dans le secteur du bâtiment devraient pour

(suite à la page 3)

leur part être introduites dans la loi sur l'énergie. Le projet sera mis en consultation en même temps que la modification de l'ordonnance. Il s'agit de jeter les bases d'un certificat de performance énergétique pour les bâtiments uniforme pour tout le pays, qui sera défini et mis en œuvre par les cantons. Comme le montrent les expériences réalisées à l'étranger, un tel certificat a deux fonctions: créer la transparence quant à la consommation énergétique des bâtiments et servir de point de départ à des activités de conseil et à des mesures d'assainissement des bâtiments. Il est en outre prévu d'introduire la possibilité de conclure des «conventions-programme» entre la Confédération et les cantons pour des projets spécifiques d'amélioration de l'efficacité. Ces conventions-programme seraient sou-

tenues, dans le cadre de SuisseEnergie, par une augmentation des contributions globales, en particulier pour la formation et le perfectionnement, ainsi que par des actions et des campagnes cantonales.

Ces premiers pas vers la mise en œuvre des plans d'action constituent un test: le Conseil fédéral et le Parlement, mais aussi les milieux économiques ainsi que les organisations et associations concernées vont maintenant devoir montrer jusqu'à quel point ils tiennent à une meilleure efficacité énergétique. Jusqu'à présent tout le monde en parlait. Le moment est venu de passer aux actes.»

Michael Kaufmann, chef du programme SuisseEnergie

BIOGAZ

Du carburant issu de l'agriculture

Depuis décembre 2007, trois agriculteurs de Widnau dans le Rheintal saint-gallois gèrent ensemble l'installation de biogaz Rhy. Il s'agit de la première installation de ce type en Suisse injectant du biogaz dans le réseau de gaz naturel. Elle pourra être visitée le 25 septembre.

La plupart des installations agricoles de biogaz produisent de nos jours du courant et de la chaleur. Utiliser celle-ci de manière optimale relève souvent du casse-tête. Dans certaines conditions, convertir le biogaz pour l'injecter dans le réseau de gaz naturel peut être une alternative.

Une conduite de gaz devant la porte

Au départ, Paul Nüesch, Stefan Britschgi et Manfred Baumgartner du Rheintal saint-gallois pensaient avant tout produire de l'électricité. Plusieurs idées pour utiliser la chaleur ont été examinées, avant d'être écartées. Pour Rhy Biogas AG, la meilleure solution était l'injection dans le réseau de gaz naturel. Une conduite de gaz adéquate passe devant l'installation et les premiers pourparlers avec les distributeurs locaux de gaz se révélèrent positifs.

Nos trois compères produisent aujourd'hui plus d'un million de mètre cube de gaz brut par an à partir de 10 000 tonnes de fumier de ferme, de déchets de restaurants et de végétation. Rhy Biogas AG remplace le gaz naturel fossile par du biométhane sans répercussion négative sur le climat et réduit ainsi de près de 1000 tonnes les rejets de CO₂ par an, que la société



Paul Nüesch, Stefan Britschgi et Manfred Baumgartner injectent du biogaz dans le réseau de gaz naturel.

Photographie: Fondation Centime Climatique

vend à la Fondation Centime Climatique. De cette manière, elle finance une partie des surcoûts liés à l'injection du gaz dans le réseau. D'autres projets de biogaz avec injection peuvent également profiter de la fondation: des demandes peuvent être faites jusqu'au 31 octobre 2008.

(suite à la page 4)

Seuls les grands projets sont rentables

L'injection de gaz est plus onéreuse que la production de courant: l'installation de transformation, les conduites de gaz, l'ingénierie thermique pour la fermentation et le courant pour exploiter l'installation coûtent chers. La taille est aussi déterminante pour savoir si un projet biogaz se prête à transformer et injecter du gaz: pour être rentable, il faut pouvoir traiter environ 10 000 tonnes de biomasse par an. Le point d'injection le plus proche ne doit également pas être éloigné de plus d'une centaine de mètres.

www.centimeclimatique.ch

www.biomasseenergie.ch

Des installations biogaz injectant du gaz: une option pour l'agriculture?

Journée d'information de BiomasseEnergie et ASIG le jeudi 25 septembre 2008, de 9h à 13h à St-Gall

- Possibilités et conditions pour l'injection de gaz
- Expériences et projets en Suisse et à l'étranger
- Perspectives du point de vue de l'industrie du gaz

Suivi d'un repas de midi et de la visite de l'installation Rhy Biogas AG. Informations et inscription sous www.biomasseenergie.ch, tél. 044 395 11 11, fax 044 395 12 34, E-Mail: biomasse@ebp.ch.

MINERGIE

La maturité en 10 ans

MINERGIE fête cette année ses dix ans d'existence. En une décennie, ce label est devenu une marque bien établie dans les normes suisses du bâtiment.

L'énorme potentiel de l'isolation thermique a été reconnu dès les années 80. Au départ, il y a eu des éléments standardisés et des vitrages isolants produits en série. C'est sur cette base que Ruedi Kriesi, l'un des deux initiateurs de MINERGIE, a conçu et édifié un ensemble de maisons autonomes, soit à basse consommation d'énergie, à Wädenswil (ZH) en 1990. A l'époque, les concepteurs du projet étaient persuadés que ce type de maison ferait fureur. Mais il a fallu déchanter: le savoir-

faire nécessaire, laborieusement acquis, n'intéressait pour ainsi dire personne. Heureusement, l'économiste Heinz Uebersax, un ami de Kriesi, a su reconnaître les simplifications techniques auxquelles se prêtait le concept, ainsi que ses avantages en termes de confort pour les habitants. S'appuyant sur l'expérience de Kriesi, il a développé une maison basse consommation pouvant être commercialisée et il a créé en 1994 la marque MINERGIE.

En 1997, les cantons de Berne et de Zurich reprenaient la marque et conféraient au projet un caractère officiel. Le 7 juillet 1998, le directeur des travaux publics zurichois Hans Hofmann certifiait les cent premières maisons MINERGIE; l'association du même nom était créée. En 2002, le standard «MINERGIE-P», qui pose des exigences encore plus strictes, était lancé sur le marché. Il fut suivi en 2006 par le label MINERGIE-Eco, qui confère beaucoup de poids à l'écologie du bâtiment.

Important potentiel dans l'assainissement

Dans le domaine du bâtiment neuf, MINERGIE occupe un solide 15% du marché. «Mais il reste beaucoup à faire dans l'assainissement», déclare Franz Beyeler, directeur de MINERGIE. «La consommation spécifique d'énergie des constructions neuves va continuer de baisser rapidement, notamment parce que les cantons adopteront des prescriptions encore plus sévères», écrit Ruedi Kriesi dans le numéro spécial de la revue MINERGIE publié à l'occasion des dix ans de l'association. Mais la vraie question est de savoir si les constructions d'avant 1980, avec



Plus de confort avec moins d'énergie: grâce à ce concept à succès, MINERGIE certifiera cette année son dix-millième bâtiment.



de nombreux appartements en location, vont être rénovées afin de correspondre au standard MINERGIE pour les bâtiments existants, qui est de 60 kWh/m²/an. Cela permettrait de réduire de 70% la demande de chaleur dans le bâtiment.

A côté d'un plus fort engagement dans le domaine de l'assainissement, Beyeler et ses collaborateurs ont bien d'autres projets en tête: par exemple un certificat pour maisons 'actives', c'est-à-dire qui produisent plus d'énergie qu'elles n'en consomment, ou un club MINERGIE. «Il faut que les propriétaires et les locataires de bâtiments certifiés bénéficient d'offres préférentielles et de rabais, par exemple sur des lave-linge et autres appareils ayant un bon rendement énergétique. Nous voulons créer une identité, encourager les échanges et recueillir des réactions», précise Beyeler pour expliquer son projet de club.

www.minergie.ch

Les chiffres du succès

Cette année encore, MINERGIE certifiera son dix-millième bâtiment. A ce jour, 9937 bâtiments sont certifiés: 9676 selon les critères MINERGIE, 227 selon les critères MINERGIE-P, 25 selon les critères MINERGIE-Eco et 9 selon les critères MINERGIE-P-Eco. Le vif intérêt suscité par MINERGIE se retrouve sur son site Internet: l'année passée, le compteur a enregistré 518'427 visiteurs, soit 1420 personnes par jour en moyenne. La communication est un instrument primordial pour MINERGIE. En 2007, avec l'appui de l'économie, des cantons, de Suisse-Energie et d'autres partenaires, MINERGIE a mis sur pied 121 rencontres techniques pour les professionnels du bâtiment, 20 réunions d'information pour propriétaires et maîtres d'ouvrage, 40 workshops, 10 journées portes ouvertes, 10 cérémonies de remise de certificats, 92 cours de perfectionnement et 31 présences dans des foires.

(Source: Rapport de gestion MINERGIE 2007, Internet)

Calendrier SuisseEnergie

Date	Manifestation	Contact
4-8.9	Salon «Construire & moderniser», Zurich	www.bauen-modernisieren.ch
5.9	«Rejets de CO ₂ : les réduire dans le pays ou les compenser à l'étranger?», Fondation suisse pour la pratique environnementale (PUSCH), Berne	www.umweltschutz.ch/agenda
6.9	«Heizen mit Zukunft – Tipps und Trends für Bauherren und Investoren», au salon «Construire & moderniser»	blaettler@holzenergie.ch
9.9	Bilan de la campagne Air comprimé efficient, EPF de Zurich	thomas.lang@km-marketing.ch
11-12.9	15. Status-Seminar, EPF Zurich	www.brenet.ch
11-14.9	VEL EXPO Ticino, Lugano	www.velexpo.ch
12.9	Colloque sur les nouvelles centrales nucléaires en Suisse: «Neue Atomkraftwerke in der Schweiz – Fehlinvestition oder Goldesel?», Fondation suisse de l'énergie SES, Zurich	www.energiestiftung.ch
25.9	Journée de BiomassEnergie et de l'ASIG, St. Gall	www.biomassenergie.ch
23.10	«Journée suisse de l'énergie», Fribourg	bellinda.tria@bfe.admin.ch
25.10	Energyday08, manifestations à l'échelon suisse	www.energyday.ch
4.11	Naturemade Energie-Arena 08, Lausanne	www.naturemade.ch

SuisseEnergie

Office fédéral de l'énergie OFEN, Mühlestrasse 4, CH-3063 Ittigen · Adresse postale: CH-3003 Berne

Tél. 031 322 56 11, Fax 031 323 25 00 · contact@bfe.admin.ch · www.suisseenergie.ch

Liens:

[S'abonner à la Newsletter](#) / [Consulter les archives](#)